

08 mai 2007 -12:54

Discours Verhofstadt - les justes

update - embargo jusque midi, 12h

DISCOURS DU PREMIER MINISTRE GUY VERHOFSTADT, PRONONCÉ À L'OCCASION DE LA CÉRÉMONIE EN HOMMAGE AUX« JUSTES » DE BELGIQUE ET AUX CITOYENS QUI, AU PÉRIL DE LEUR VIE, SONT VENUS AUSECOURS DES JUIFS PERSÉCUTÉS PENDANT DE L'OCCUPATION NAZIE.

BRUXELLES, LE 8 MAI 2007

update - embargo jusque midi, 12hDISCOURS DU PREMIER MINISTRE GUY VERHOFSTADT, PRONONCÉ À L'OCCASION DE LA CÉRÉMONIE EN HOMMAGE AUX« JUSTES » DE BELGIQUE ET AUX CITOYENS QUI, AU PÉRIL DE LEUR VIE, SONT VENUS AUSECOURS DES JUIFS PERSÉCUTÉS PENDANT DE L'OCCUPATION NAZIE.BRUXELLES, LE 8 MAI 2007

Chers « Justes » de Belgique, Chère famille, Excellences, Mesdames et Messieurs, Aujourd'hui, est publié le rapport du CEGES sur les responsabilités d' autorités belges dans l'Holocauste. Ce rapport indique que les autorités se sont montrées trop dociles. Pis, dans un certain nombre de cas, elles ont même collaboré à la déportation et à la persécution des Juifs en Belgique lors de l'occupation nazie. Il s'agit là d'une page sombre de l'histoire de notre pays. Et nous ne voulons pas simplement tourner cette page. Je veux renouveler les excuses que j'ai présentées à Malines en 2002, à l'occasion du soixantième anniversaire de la déportation des Juifs de Belgique, excuses que j'ai répétées en 2005 à Yad Vashem, à Jérusalem, devant l'ensemble de la communauté internationale. En effet, c'est uniquement par la reconnaissance de la responsabilité des autorités de l'époque que nous pouvons construire un avenir où cela ne se produira plus jamais. Mais notre engagement ne s'est pas limité à des mots. La Commission Buysse a établi un inventaire minutieux des biens confisqués aux Juifs persécutés pendant la guerre. Sur cette base, des milliers de victimes ont reçu un dédommagement. Et fin 2007, l'ensemble des 5640 dossiers sera traité. Les montants restants, qui n'auront donc pas été restitués individuellement, seront ensuite versés à la Fondation du Judaïsme de Belgique. « Solidarité 3000 » constitue un des premiers projets de la Fondation. Par ce projet, des victimes juives et tziganes qui ont vécu dans notre pays lors de l'occupation nazie et qui n'ont pas reçu de dédommagement, reçoivent une somme minimale de 3000 €. Depuis 2003, le Gouvernement a reconnu officiellement toutes les victimes juives. Les personnes déportées, les orphelins de la déportation, ainsi que les adultes et enfants cachés. J'ai bien entendu la demande des représentants de la Communauté juive, la demande d'améliorer le statut de ces victimes. Je veillerai personnellement à ce que cette demande soit prise en considération par le prochain Gouvernement. Mesdames et Messieurs, Il serait néanmoins injuste vis-à-vis d'un grand nombre de nos concitoyens de seulement mettre l'accent sur les erreurs et les faux pas. Vis-à-vis de ces Belges qui ont bel et bien pris la défense de leurs semblables juifs. Ces Belges qui ont caché des Juifs, qui les ont protégés. Ces citoyens et membres de la Résistance qui, seuls ou avec l'aide de leur famille, par le biais d'écoles, de couvents ou au sein de l'administration, la police, la gendarmerie ou la justice, ont apporté un soutien matériel et moral aux Juifs. Au péril de leur vie, en permanence. Confrontés au risque quotidien d'être découverts, arrêtés et fusillés par l'occupant nazi. Toutes ces personnes pour lesquelles la vie d'autrui était plus importante que le risque majeur qu'elles-mêmes encouraient. Ils ont sauvé la vie de tellement d'hommes, de femmes et d'enfants juifs. Pour ce courage exceptionnel, 1442 Belges ont vu leur nom gravé comme « Justes » au mémorial de Yad Vashem. Sans compter les nombreux autres Belges courageux dont on ne connaît pas encore ou ne connaîtra peut-être jamais le nom. Ce sont ces personnes, ces compatriotes, que nous voulons honorer aujourd'hui. Tous ces « Justes » sont, en effet, un exemple. Un exemple pour chacun. Ils personnifient un message, à savoir

« qu'au nom de la tolérance, nous ne pouvons tolérer aucune intolérance ». Voilà la raison de cette plaque commémorative. Ici, au centre de notre capitale. Ici, au Mont des Arts, dans les Jardins de l'Albertine. Cet emplacement n'est pas le fruit du hasard. Le Palais des Congrès est en pleine rénovation. Cet endroit verra passer, dans un avenir proche, des milliers de personnes. Des milliers de personnes qui s'arrêteront un moment. Et pour renforcer davantage la symbolique de ce lieu, j'introduirai une demande, de concert avec le Ministre de la Défense, auprès de la ville de Bruxelles, pour dénommer de cette allée l'Allée des Justes. Cette plaque commémorative se trouve également sous l'Albertine, la mémoire de la Belgique. Et j'aimerais également appeler les trois Communautés à reprendre de manière plus approfondie encore, dans l'enseignement, la tragédie de la Shoah, la responsabilité de tant de personnes, mais aussi le courage de ces « Justes ». En effet, nous devons transmettre et retransmettre clairement, à chaque génération et à chaque enfant, ce qu'est notre devoir moral. Ce que sont nos obligations vis-à-vis d'autrui. Ou, comme le dit le Talmud : « Quiconque sauve une vie, sauve l'Univers tout entier ». J'invite le Ministre de la Défense, en charge des Victimes de la Guerre, à inaugurer la plaque commémorative. Et observons ensemble une minute de silence, une minute d'hommage.